

Ordre du jour

Mise en place de la nouvelle instance

Approbation du PV du 30 juin 2022

Approbation du règlement intérieur

C'est le même que celui du CSA FSSSCT académique. Il faudra ajouter les modifications de la veille déjà faites au niveau académique :

- article 3 ajouter « *convocation à la demande des 2/3 des membres du CSA FSSSCT* »
- modifier : pas article 87 mais 88 (dans l'article 3)

Comme c'est un quzasi copier/coller de celui académique → petite coquille

- précisions :
 - vérifier les « Il » et « Elle » qui désignent le Recteur ou la Rectrice !
 - article 4 : « *format modifiable* » veut dire « *pas au format pdf.* »
 - Article 18 au 2° paragraphe ...

Petite interruption de séance pour vote

Les OS voulaient s'abstenir sauf la Sgen Cfdt. En effet, les OS mais craignaient que si toutes s'abstenaient, il n'y ait pas de CSA et donc que tout s'arrête immédiatement !

Il a été rappelé que la veille lors du vote au CSA FSSSCT académique le sgen avait voté « POUR », si bien que toutes les OS se sont abstenues.

Donc vote « ok ».

- désignation du secrétaire et de son suppléant
 - Christophe Rabin et Eric Boyer à l'unanimité, pour la durée du mandat.
⇒ Quelle durée d'ailleurs ? pas très clair ce sujet !

Et enfin voilà un sujet intéressant et demandé depuis de nombreuses fois par le Sgen Cfdt 49 :

le dispositif « référents-médiation »

La présentation est faite par 2 personnes concernées qui ont cette mission en plus de leurs missions professionnelles.

Le dispositif est expérimental mais opérationnel depuis 2019.

- on constate que le DASEN l'ignorait en juin 2022 lorsque nous, le sgen, avons demandé de mettre en place un vrai dispositif de médiation. Notamment à travers cette question :
« ***nous faisons remarquer que la médiation binaire, au travers du seul chef d'établissement n'invite pas à une vraie rencontre et s'avère relativement peu efficace quand la situation enkystée.*** »
- Et encore à la rentrée, un Principal de collège cherchait en vain une médiation dans son établissement.

Contexte de la médiation → référents-médiation

- 4 valeurs portées par la charte :

Neutralité, impartialité, confidentialité, indépendance.

Chaque référent médiation peut-être contacté directement par un mandant.
Interventions toujours en binômes.

Le fonctionnement

- La demande : instruite par un référent-médiation et validé par la DRG académique ; avec service RH département informé.
- L'accord de l'ensemble des parties : requis pour amorcer la démarche.
- L'intervention : effectuée par un binôme de référents médiation
 - 2 heures par entretien individuel,
 - et 2 h 30 pour l'entretien de médiation.

Objectifs

La médiation interprofessionnelle dans le cadre professionnel (avec ou sans lien hiérarchique).

Domaines d'action

- médiation en situation de relations dégradées,
- médiation en situation de rupture de communication,
- sensibilisation et diffusion de la culture de la médiation.

Points importants

- pas garants de la réussite, pas d'écrit, pas de rapport inscrit au dossier administratif.
- Ce qui doit être « **déconfidentialisé** » est décidé par les médiés, le mandant sait juste que la médiation a eu lieu.

**Nous sommes pour que ce dispositif soit intégré
sur l'ensemble du paysage académique et national.**

Bilan des assistantes sociales

Elles commentent un joli diaporama dont le format est un copier/coller de celui présenté à la mairie d'Angers.

Le Service social est en faveur des personnels.

- Effectif → 8 AS (Assante sociale) dans l'académie, dont 2 dans le 49.

Leurs rôles

Prévention de la désinsertion professionnelle, rôle de médiation, accompagnement des personnels sur les postes adaptés.

Leurs domaines

Travail, santé et handicap, économique, vie sociale et familiale.

Sur les dispositifs de postes adaptés, appuis aux mutations et aux temps partiels.

Elles sont attentives à la souffrance au travail, l'envie de démissionner, écrivent systématiquement aux agents sur un congé maladie long. Elles s'occupent aussi des aménagements de postes.

Leurs modalités d'intervention

Surtout à la demande des agents, sinon il faut que l'agent soit informé.

Sur le site de la DSDEN, dans l'onglet concours métier RH :

- <https://www.ac-nantes.fr/le-service-social-en-faveur-des-personnels-122020>
- <https://www.ac-nantes.fr/le-service-social-des-personnels-dans-l-academie-vos-interlocuteurs-122017>

Elles rencontrent des agents.

Un mardi sur deux à Cholet et un mardi sur deux à Saumur, en alternance.

Bilan annuel avec diaporama

Accueil de 500 agents pour 1620 entretiens.

- 19 % des interventions pour un motif économique, dont 46 % sont des AESH et des AED.
- 33 % d'enseignants du 1D et 33 du 2D, viennent ensuite les AESH.

Les profils

Surtout des agents en début de carrière (cela arrive de plus en plus vite) et en fin de carrière.

⇒ Le Docteur Mory fait remarquer que sur certains postes, le mi-temps thérapeutique est refusé (directeur d'école, chef d'établissement)

Point sur les avancées du GT sur les RPS

Observations faites sur les 4 pages réalisés en GT.

Quelques modifications sont apportées.

Retour sur la visite de prévention au collège Pierre Mendès-France du 12 décembre 2022.

Retour succinct sur cette visite dont le CR est encours de rédaction.

Quartier difficile, baisse des effectifs, équipe motivée qui lance plein d'actions, budget sortie pédagogique réduit à cause de la facture énergétique.

Intervention Jean-Michel BITEAU du Sen Cfdt sur le DUERP

Comme il était question de la visite du laboratoire à proximité des salles de sciences il est dit que suite à cette visite, nous allons préconiser que les risques soient inscrits dans le DUERP. Très bien mais où est le DUERP dans ce collège ?

Il n'y en pas. Ceci pose un problème dans de nombreux collèges et lycées, car ils ont tous un laboratoire (SVT, Physiques chimie et technologie) avec des produits dangereux, et donc tous potentiellement des risques à inscrire dans le DUERP.

- Le sgen reviendra sur ce point dans les prochains CSA SD FSSSCT49 et académique.

Visite de d'établissement : Gérard Philippe le vendredi 16 juin 2023

Calendrier des visites : 2 écoles et 2 collèges/lycées

- collège Clémenceau à Cholet,
- LP Blaise Pascal à Segré,
- et 2 écoles à déterminer.

Octobre : proposition de visiter Blaise Pascal

Les visites suivantes seraient en décembre, en février-mars et en mai.

Fiches RSST

- 119 fiches du 1d dont 70 RPS
- 147 fiches 2d dont 133 RPS

Interventions diverses et variées des OS.

Le secrétaire évoque la situation du collège de La vallée du Loir à Seiche-sur-le-Loir dont le Principal tient des propos surprenants.

La SG s'accorde à dire qu'il y a quelque chose à faire, mais n'en dit pas plus.

AESH

Jean-Michel intervient sur la situation des AESH qui, dans leur conception de leur mission, pensent qu'il est normal de se faire taper par l'enfant qu'elles (se sont principalement des femmes) accompagnent. Il cite le dossier qu'il suit sur le PIAL de Longué, avec une AESH qui a vraiment fini par craquer après avoir subi 1 an 1/2 les coups de l'enfant qu'elle a accompagné en MS et cette année en GS. Il fait bien la distinction avec élève, car cet enfant n'est pas un élève. Il ajoute que l'enseignante se fait frapper, la directrice aussi, des parents accompagnateurs aussi, mais ces dernières personnes ne disent rien.

Réponse

Ouf de soulagement quand la SG (l'IEA était déjà parti de la réunion, il était 17h passé) dit qu'il est évidemment anormal de se faire frapper dans le cadre de son service par un enfant.

Informations et questions diverses

Débat sur le VSS (violences sexistes et sexuelles) et leur signalement. La SG est assez évasive sur le sujet quand on parle de référent, elle n'est pas certaine que ce soit ce qu'il faut faire.

Face à ces tergiversations, Jean-Michel BITEAU Sgen Cfdt pris la parole pour dénoncer 5 ans de perdus. Car depuis la circulaire du 9 mars 2018 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/43173>

il y a obligation de mettre en place une formation au sujet des VSS, ainsi qu'un circuit DRH de signalement des VSS, puis des sanctions à l'encontre du responsable des VSS. Jean-Michel a rappelé à tous que la SG s'était opposée à ce que les VSS figurent dans le dépliant sur les RPS, (alors que bien évidemment, les VSS font partie des RPS, provoquent des troubles psychosociaux), mais qu'il fallait rapidement mettre en place ce circuit, car le signalement ne peut en aucun cas être fait par le biais d'une fiche dans le RSST.

Fin de ce CSA SD FSSSCT à 18h15 et 32 secondes approximativement !